



MUNICIPALITÉ DE SAINT-EDMOND-DE-GRANTHAM

AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur du règlement numéro 354-2021 plan d'urbanisme

AVIS est donné que lors d'une séance tenue le 6 juillet 2021, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 354-2021 intitulé « *Plan d'urbanisme* ».

L'objet de ce règlement a pour objet de remplacer le plan d'urbanisme numéro 25. Le plan d'urbanisme permet d'assurer une vision d'ensemble du territoire de la municipalité de Saint-Edmond-de-Grantham conforme aux grandes orientations inscrites au schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Drummond, tout en recherchant une cohérence entre les différentes parties du territoire. Le plan d'urbanisme (Règlement # 354-2021) se veut le reflet des préoccupations d'aménagement et de développement de la municipalité. Le plan d'urbanisme sert aussi de trait d'union entre les préoccupations régionales et les préoccupations locales. Les grandes orientations d'aménagement du territoire de la municipalité de Saint-Edmond-de-Grantham s'inscrivent à l'intérieur de celles retenues dans le cadre du schéma d'aménagement révisé de la MRC de Drummond. Le territoire de la municipalité de Saint-Edmond-de-Grantham est découpé en aires d'affectation. La municipalité de Saint-Edmond-de-Grantham identifie les contraintes physiques sur son territoire.

La municipalité régionale de comté de Drummond a délivré un certificat de conformité à l'égard de ce règlement le 21 septembre 2021.

Ce règlement est en vigueur depuis la délivrance du certificat de conformité de la MRC, soit le 21 septembre 2021 et est disponible pour consultation au bureau municipal situé au 1393, rue Notre-Dame-de-Lourdes à Saint-Edmond-de-Grantham, durant les heures régulières d'ouverture où tout intéressé peut en prendre connaissance.

DONNÉ à Saint-Edmond-de-Grantham, ce 30^e jour du mois de septembre 2021

Sylvie Viens
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière



CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Sylvie Viens, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Edmond-de-Grantham certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis ci-haut « Entrée en vigueur du règlement numéro 354-2021 plan d'urbanisme, **en affichant une copie à l'endroit désigné par le conseil le 30 septembre 2021 entre 9h00 et 12h00 et sur le site internet.**

En foi de quoi, je donne ce certificat le 30 septembre 2021.

A handwritten signature in blue ink, reading 'Sylvie Viens', written over a horizontal line.

Sylvie Viens
Directrice générale et secrétaire-trésorière